

Les rendez-vous virtuels 2025

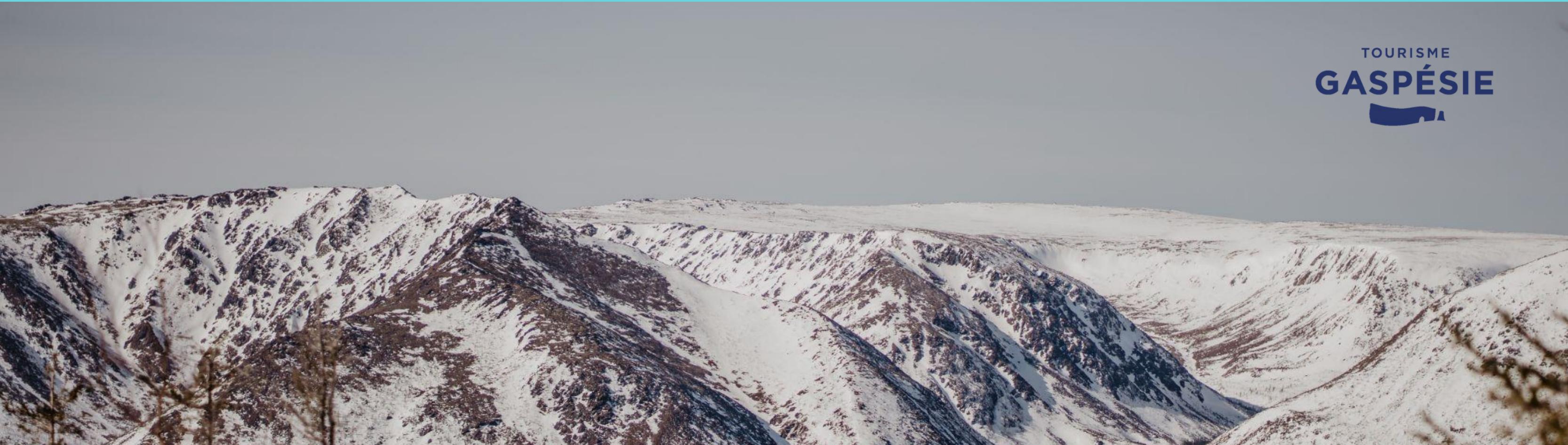
Blitz informatifs les jeudis à 11 h
à compter du 27 février



Nouveau financement
boostez vos actions grâce
à notre appui



Tourisme Gaspésie est heureuse d'annoncer
le lancement de son propre programme d'aide financière, le
Programme d'appui aux initiatives responsables et stratégiques (PAIRS),
réservé exclusivement aux membres.



Modalités

- Le programme est entièrement **financé et géré** par Tourisme Gaspésie.
- Il vise une gestion à la fois **rigoureuse et agile** des fonds.
- Les processus administratifs seront **simplifiés au maximum**.
- Les aides accordées visent à soutenir des **petits projets à réalisation rapide**.
- Les aides accordées sont exclusivement **réservées aux membres**.





BUDGET DE 500 000 \$

SUR 2 ANS

Programme déployé sous **quatre volets**:

Volet 1: Développement durable

Volet 2: Événements d'affaires de nature touristique

Volet 3: Intelligence d'affaires

Volet 4: Expertise d'urgence

Volet 1

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

Exemples d'actions en développement durable:

- économie circulaire
- mobilité durable
- accessibilité universelle
- pratiques d'affaires durables
- actions soutenant une embauche inclusive
- développement de meilleures pratiques RH
- mutualisation

Volet 2

ÉVÉNEMENTS D’AFFAIRES DE NATURE TOURISTIQUE

Pour l’organisation et l’accueil d’événements d’affaires

- se déroulant dans la région
- contribuant à l’allongement de la saison touristique
- regroupant des acteurs de l’industrie
- auxquels peuvent s’ajouter d’autres intervenants

Volet 3

INTELLIGENCE D'AFFAIRES

- Pour la production de planifications stratégiques ou marketing
- Pour la commande d'études de faisabilité ou diagnostique
- Pour l'élaboration d'une politique de développement durable, de gestion des ressources humaines, etc.
- Pour l'achat d'outils de collecte de données
- Pour la formation des employés en innovation, en transformation numérique, etc.

Volet 4

EXPERTISE D'URGENCE

Pour faciliter la capacité d'intervention lors d'un événement soudain et imprévu. Par exemple:

- une catastrophe naturelle
- un sinistre
- un changement au cadre normatif

Clientèles admissibles

- **EXCLUSIF AUX MEMBRES DE TOURISME GASPÉSIE**
- Entreprises privées ou d'économie sociale
- Entités municipales
- Premières Nations
- Regroupements de clientèles (3 organisations ou plus)



Dépenses admissibles

- **Honoraires professionnels**
- **Frais de déplacement**
- **Travaux de mise en valeur de terrain ou sentiers**
- **Achat, location, installation d'équipement ou de mobilier**
- **Acquisition ou location de matériel roulant permettant de bonifier l'expérience client dans une perspective de mobilité durable**
- **Contrôle de la qualité** du chantier
- **Taxes nettes** sur les coûts admissibles
- **Contingence** de 10 % MAX sur la valeur du projet
- **Autres travaux** requis par le projet

Aide financière

jusqu'à 50 % du coût
de projet

jusqu'à concurrence
de 20 000 \$

Cumul des aides

- 50 % pour les entreprises privées
- 80 % pour les OBNL et les entités municipales
- 90 % pour les Premières Nations
- 80 % pour les regroupements de clientèles

AUTRES MODALITÉS

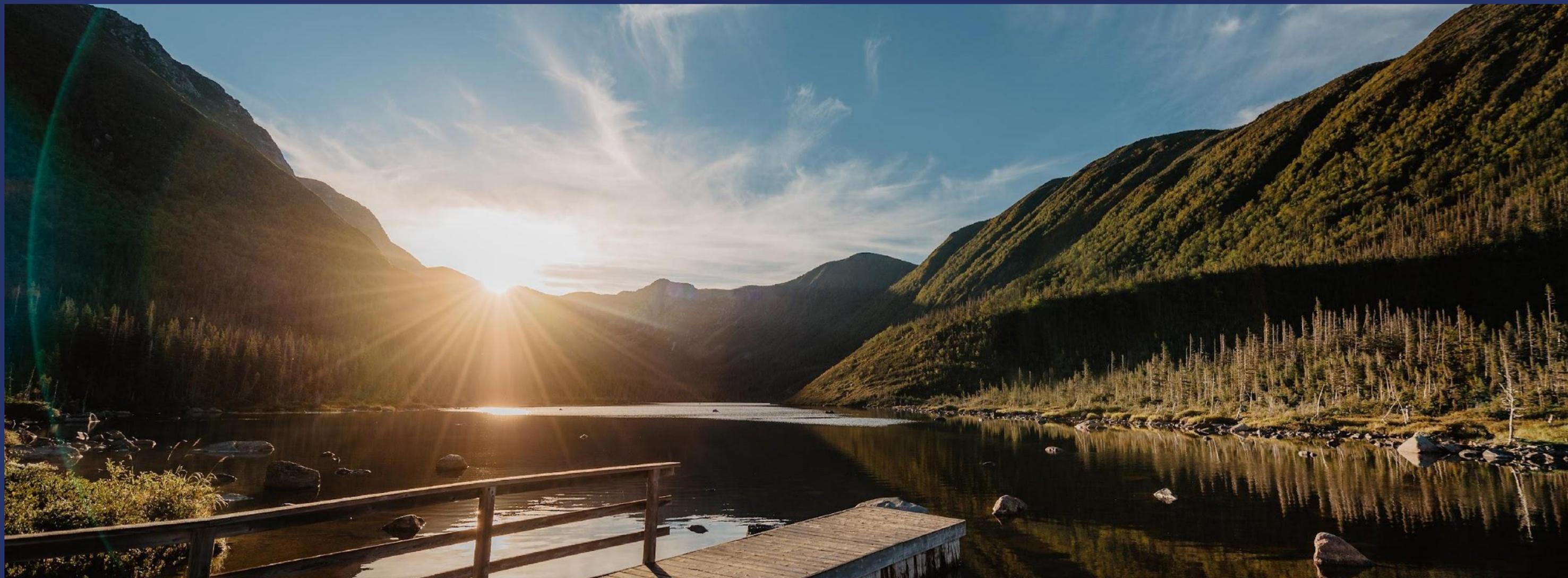
- Entrevue d'admissibilité **obligatoire** avant de déposer une demande
- Traitement des demandes et versements **en continu**
- Premier versement de **60 %** et versement final de **40 %*** (versement unique à la fin du projet lorsque le montant accordé est égal ou inférieur à 5 000 \$)
- Reddition de compte se limitant à une **déclaration du promoteur** attestant que le projet est terminé, **factures** et **preuves de paiements**
- L'octroi des aides est déterminé par le **comité de gestion**
- Les **décisions** du comité de gestion sont **sans appel**
- Projets et documents traités de façon **confidentielle**
- **Un seul projet** financé par le PAIRS par promoteur **à la fois**
- Engagement à reconnaître la participation de Tourisme Gaspésie (**visibilité**)

Pour déposer une demande:

1. Visitez l'Espace membre de Tourisme Gaspésie (Onglet Développement -> Financement)
2. Téléchargez le guide du promoteur* pour le volet approprié
3. Prenez rendez-vous avec nous pour vérifier l'admissibilité de votre projet (Bouton « Prendre Rendez-vous » sur la page Financement de l'Espace membre
4. Si votre projet est admissible, remplissez le formulaire de *demande d'aide financière - PAIRS*, disponible sur l'Espace membre (Onglet Développement -> Financement)

* Des changements au programme pourraient être faits sans préavis. Assurez-vous d'avoir la plus récente version du guide du promoteur et du présent document.

Questions ?



Merci !

TOURISME
GASPÉSIE
